

Être jeune de langue à l'âge classique

Pour faire face à la concurrence des autres puissances économiques en Orient, la France de Louis XIV a recours à un contingent d'interprètes.

par Paul St-Pierre

À L'ÉPOQUE où les visées militaires et commerciales de la France de Louis XIV lui font porter son regard sur les pays du Levant et les lointaines richesses de la Chine, l'Administration constate : les relations internationales et la communication entre les cultures exigent le recours à la traduction. Pour faciliter l'établissement des comptoirs et missions qui, à l'époque, vont souvent de pair, le Roi-Soleil et son ministre, Colbert, envisagent de constituer un corps d'interprètes capables de servir la nation, d'étendre son influence et de contribuer à lui ménager une situation prépondérante.

C'est Colbert qui, en 1669, fonde l'institution les Jeunes de langue(s) ou Enfants de langue(s) ou encore Arméniens,¹ dont le but est de former des interprètes français pour traiter avec les Turcs sans avoir à craindre la trahison d'intermédiaires indigènes. Son établissement est à peu près contemporain de celui de la Compagnie française des Indes et répond aux intérêts économiques de la France, dans sa volonté de faire concurrence aux autres puissances européennes en Orient.

Entre 1669 et 1700, on envoie donc chaque année une dizaine de jeunes Français à Constantinople, chez les Capucins. Ils n'y apprennent pas grand-chose, et on change de stratégie pour prendre, entre 1700 et 1721, des indigènes convertis au catholicisme romain et les confier aux Jésuites de Louis-le-Grand à Paris. Mais c'est de nouveau un échec ; ces Arméniens, comme on les nomme, dupent les Jésuites et le Roi. Une fois revenus dans le Levant, presque tous se vendent au plus offrant. Une troisième solution est donc

trouvée, et c'est celle-là qui durera jusqu'à l'expulsion de France des Jésuites en 1762 : on ne recrute comme Jeunes de langue que des Français, qu'on prend ou non dans le Levant, aux frais du Roi et sous la tutelle du secrétaire d'État à la Marine. On les instruit d'abord à Paris,

autres étudiants à Louis-le-Grand par leur habillement à l'orientale, leur nourriture (qui dégoûte leurs camarades) et la chambre à part qui leur est réservée. Ils apprennent avant tout à traduire du français et vers le français. Comment se présente le cursus ?



Louis XIV recevant l'ambassadeur de Perse, le 19 février 1715. Peinture d'Antoine Coypel. Musée historique, Versailles.

chez les Jésuites de Louis-le-Grand, puis près de Constantinople, chez les Capucins de Péra.

Les relations plus que l'aptitude

Qui sont ces « Jeunes » et quelle est leur formation ? Ils sont recrutés le plus souvent en fonction de leurs relations, à la cour ou avec les grandes familles d'interprètes (les Pétis de la Croix, Fonetty, Galland et autres), plutôt que selon leur aptitude, à un âge qui varie entre neuf et seize ans. Ils séjournent jusqu'à huit ans à Paris avant d'être envoyés à Constantinople et se distinguent, jusqu'en 1774, des

« Additionnons : français, latin, grec ancien, turc, arabe, persan, cela faisant déjà un total de six langues. Ajoutons-y ce que les interprètes nommaient les « sciences accessoires nécessaires à l'état de drogman » [interprète], entendons les sciences physiques, naturelles, historiques, géographiques, juridiques, commerciales, le dessin et la levée des plans. Tout cela, bien entendu, devait être assimilé par des adolescents de neuf à seize ans, et à une époque où l'absence de livres élémentaires, de grammaires et de manuels ou de dictionnaires, pour les langues orientales, était si notoire que les professeurs des Jeunes de

Paul St-Pierre est professeur titulaire au Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal.



Bethman Archives

d'eux : « Plus d'un serait bien embarrassé de dire si Londres est au nord, au couchant ou au midi de l'Europe; beaucoup hésitèrent à répondre quels sont les États circonvoisins de la France; quasi tous balbutient, lors même qu'on les interroge, sur ce qui se passe sous leurs yeux, sur ce qu'ils devraient indispensablement savoir de l'histoire ottomane, de l'état de l'empire [turc], de ses ressources, etc ... » [Cité par Dupont-Ferrier, 123]. Finalement, on veut leur inculquer trop et ils finissent par apprendre fort peu.

Appréciation négative que d'autres témoignages portent à nuancer. En 1780, paraît la traduction par le comte de Caylus de quelques contes orientaux, traduction que l'imprimeur s'empresse de distinguer de celles déjà parues des *Mille et une nuits* et *Mille et un jours* en insistant sur les circonstances entourant le dépôt des originaux dans la bibliothèque du roi. La traduction de ces contes répond à un vœu ministériel et constitue une sorte d'examen d'agrément pour les Enfants de langue qui font fonction d'interprètes de l'ambassade et des Consuls de France à Constantinople. Si leur formation fait l'objet de réserves, les Enfants de langue sont, à tout le moins, aussi rigoureuse-

ment examinés que prolixes, car l'imprimeur précise : cet ordre a déjà produit cent volumes sur différentes matières, notamment plusieurs Annales qui pourront avoir leur utilité.

L'institution des Jeunes de langue survivra à la Révolution française mais son effectif sera alors réduit à la portion congrue, trois, deux et même un élève. Et la création, en 1795, d'une école de langues orientales, réalisant de nombreux projets antérieurs (1612, 1730, 1765), mettra fin à ce que l'institution a de distinctif et finira par la résorber. Car si elle existe encore en 1925, depuis longtemps les Jeunes ne reçoivent ni éducation particulière, ni encouragements spéciaux.

Mais elle a eu son rôle à jouer, soit donner à la France nombre de bons serviteurs et de patriotes dévoués qui, pendant tout le dix-huitième siècle, portèrent bien haut le pavillon français en Orient. ■

1. Les renseignements donnés ici sont tirés des deux seuls articles portant sur le sujet trouvés à ce jour : G. Dupont-Ferrier, « Les Jeunes de langue, à Paris et Constantinople (1762-1796) », *Annuaire - Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, IX (1924), 113-27; F. Masson, « Les Jeunes de langue. Notes sur l'éducation dans un établissement des Jésuites au XVIII^e siècle », *Le Correspondant*, Nouvelle série, LXXXVIII (1881), 905-30.

langue cherchaient, un peu à tâtons, à composer eux-mêmes ces livres et à en dicter, faute de mieux, des fragments à leurs élèves. » [Dupont-Ferrier, 123]

Mais si en théorie les « Jeunes » reçoivent une formation très complète, en pratique on souligne surtout leurs lacunes, dans des termes qui rappellent les observations sanctionnant certaines insuffisances des étudiants en traduction d'aujourd'hui. Ainsi, en 1796, on remarque